

Volet 2: Expansion du Programme de Données Géospatiales et Sanitaires en RDC

Questions Fréquemment Posées

1. Une organisation peut-elle former un consortium avec une université ou un institut de recherche?

R1. Oui, à condition que l'organisation dispose de documents juridiques pour opérer en RDC.

2. Qui doit soumettre la note conceptuelle dans un consortium?

R2. L'institution responsable, telle qu'une entité non gouvernementale, doit soumettre la note.

3. Les entités ou institutions gouvernementales peuvent-elles présenter une demande ou être les chefs de file et recevoir des fonds directement?

R3. Non, les fonds ne peuvent pas être envoyés directement aux institutions gouvernementales. Elles doivent faire partie d'un consortium dirigé par une entité non gouvernementale. Le partenaire non gouvernemental recevra et gèrera les fonds conformément aux dispositions financières du fonds.

4. La formation d'un consortium est-elle obligatoire?

R4. Non, vous n'êtes pas obligé de former un consortium. Cependant, si votre organisation ne peut gérer les activités de manière autonome, il est recommandé de former un consortium. Que vous formiez ou non un consortium, les organisations doivent préciser les quatre établissements partenaires avec lesquels elles prévoient collaborer, répartis dans les quatre groupes provinciaux. Les organisations doivent joindre la lettre de consentement des quatre établissements de formation avec lesquels elles prévoient s'associer.

5. Pourquoi le Nord-Kivu et d'autres provinces avancées ne sont-ils pas inclus parmi les 13 provinces?

R5. Cette intervention actuelle (Volet 2) se concentre sur les provinces prioritaires du programme de lutte contre la polio de la Fondation Gates en RDC. Cependant, les résultats pourront être ultérieurement adaptés aux zones non prioritaires.

6. Quand faut-il identifier les partenaires locaux dans chaque pôle?

R6. Les organisations doivent identifier les partenaires locaux avant de soumettre leurs notes conceptuelles. Les organisations intéressées doivent identifier quatre établissements de formation locaux, un par pôle (A, B, C, D), et justifier de leur consentement à collaborer avec eux. Veuillez noter que les établissements de formation doivent être légalement autorisés par la RDC.

7. Que faire s'il n'y a pas d'organisation locale qualifiée dans un hub?

R7. Veuillez indiquer les mesures prises pour identifier un établissement de formation local au sein du pôle et les facteurs limitant cette identification. Nous conseillons aux organisations de s'appuyer sur les institutions gouvernementales, telles que les DPS (Divisions provinciales de la santé), pour identifier des partenaires de formation dans leur région.

8. Les outils de surveillance basés sur le Web (WebGIS) font-ils partie de la mise en œuvre?

R8. Le Fonds parapluie encourage les candidats à proposer des solutions innovantes susceptibles d'assurer la pérennité du programme de formation grâce à une adoption accrue.

9. Que doit contenir la note conceptuelle?

R9. Veuillez consulter les termes de référence pour plus de détails sur les exigences d'une organisation performante. Vous pouvez également consulter la note conceptuelle **Modèle de note conceptuelle** et le budget **Modèle de proposition financière** pour plus de détails sur ce qui doit être inclus pour la soumission.

10. Qu'est-ce que GeoRolodex et devons-nous nous inscrire?

R10. GeoRolodex est une plateforme complète de cartographie des acteurs géospatiaux qui favorise les investissements géospatiaux à fort impact dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Les candidats sont encouragés à s'inscrire sur la plateforme « GeoRolodex » pour entrer en contact avec les donateurs et les parties prenantes. Veuillez envoyer votre demande d'adhésion à geo-rolodex@policyvault.africa

11. Les pistes à venir peuvent-elles être dévoilées à l'avance?

R11. Le Fonds parapluie fournira des détails sur les nouveaux axes d'investissement axés sur la satisfaction des besoins critiques de l'écosystème géospatial, une fois ces axes définis en consultation avec les parties prenantes. Toutes les parties prenantes concernées, y compris les participants à la séance d'information, recevront des mises à jour sur les axes d'investissement ultérieurs.

12. Qui mènera la mobilisation des parties prenantes pour ce volet ? Les parties prenantes sont-elles déjà informées du projet?

R12. L'organisation sélectionnée devra mobiliser toutes les parties prenantes concernées afin de garantir leur adhésion et leur adéquation aux besoins de l'équipe de données de santé. Cette approche vise à garantir que la formation sur les données géospatiales réponde efficacement aux besoins spécifiques de chaque province. Dev-Afrique offrira un soutien en matière de facilitation, si nécessaire.

13. Le soutien aux établissements de formation relève-t-il de la responsabilité du projet ou de l'organisme sélectionné ? Ces établissements ont-ils déjà été identifiés ?

R13. Les organisations devraient identifier des établissements de formation crédibles et fournir tout le soutien nécessaire à l'institutionnalisation du programme de formation en données géospatiales dans les établissements de formation respectifs avec lesquels elles s'associent dans les quatre centres provinciaux.

14. Des coûts spécifiques (par exemple, l'équipement dans les établissements/institutions partenaires) sont-ils déjà couverts par le projet ?

R14. Les organisations doivent clairement décrire les implications financières de la mise en œuvre des interventions, y compris tous les coûts associés. Toutes les propositions financières doivent respecter le plafond financier spécifié pour cette intervention.

15. Concernant la langue, est-il nécessaire de prévoir la traduction des modules de formation dans les langues locales, en fonction des régions ciblées ?

R15. Les organisations devraient faire preuve d'innovation dans leur approche et offrir un programme de formation complet et ciblé qui répond aux besoins spécifiques de chaque centre provincial.